

Compte à terme en devises

commercialisé par la Banque Nagelmackers S.A., partie du Dajia Insurance Group

Fiche de promotion

Un compte à terme en devises est un produit d'épargne permettant d'investir en différentes devises. Les dépôts sont placés sur un compte avec un taux fixe, pour une durée inférieure ou égale à 1 an. Les dépôts ne sont pas disponibles pendant cette période.

1. Conditions

- Devises : dollar américain (USD), livre sterling (GBP), franc suisse (CHF), couronne suédoise (SEK), couronne norvégienne (NOK), couronne danoise (DKK), dollar canadien (CAD), rand sud-africain (ZAR), dollar australien (AUD), dollar néo-zélandais (NZD), yen japonais (JPY).
- Les devises mentionnées sont en principe celles proposées par la banque. La banque peut toutefois adapter ces devises en fonction de l'évolution du marché. Certaines devises mentionnées pourraient dès lors ne pas être disponibles à tout moment.
- Montant minimum : contre-valeur en euro de 12 500 EUR
- Montant maximum : contre-valeur en euro de 5 000 000 EUR par client
- Durée minimale : 1 mois
- Durée maximale : 1 an
- Les dépôts seront effectivement sur le compte deux jours ouvrables après la date de souscription.

2. Rémunération du compte

Les taux d'intérêts dépendent de la durée, de la devise et du montant du dépôt et varient tous les jours en fonction de la situation sur les marchés financiers. Veuillez vous adresser à votre conseiller pour connaître les taux les plus récents.

Le précompte mobilier de 30% est dû sur les intérêts bruts et est retenu à la source par la banque pour les personnes physiques résidant en Belgique. Pour plus d'informations sur le rendement net, vous pouvez contacter votre conseiller.

Intérêts

- Vous avez droit aux intérêts à partir du jour du versement de l'argent sur le compte à terme jusqu'au jour de l'échéance de celui-ci.
- Les intérêts sont versés à l'échéance du compte à terme.

3. Frais

- ✓ Frais d'ouverture : néant
- ✓ Frais de gestion : néant
- ✓ Décomptes d'intérêts et de remboursement
 - Consultation via Online & Mobile Banking (connexion via itsme®) : gratuit
 - Envoi par poste : 1,21 EUR (frais administratifs) + frais de port selon le tarif Bpost en vigueur

Les tarifs (en EUR) et commissions (en %) des produits et services s'entendent TVA (21%) comprise lorsque celle-ci est d'application.

Les frais mentionnés dans ce document sont susceptibles d'être modifiés.

Le compte à terme ne peut pas être clôturé de manière anticipative sauf dans certaines circonstances exceptionnelles que la banque doit évaluer. Dans ce cas, vous payez une indemnité de rupture et il n'est donc pas certain que vous récupérerez votre capital de départ.

4. Risques

4.1. Risque de liquidité

En principe, un remboursement anticipé, qu'il soit partiel ou total, du capital n'est pas possible. Il est donc important de comprendre que votre capital placé à terme reste bloqué jusqu'à l'échéance du terme initialement convenue.

4.2. Risque de faillite

Les montants versés tombent sous le mécanisme européen de protection des dépôts à concurrence de 100 000 EUR par personne et par banque. La Banque Nagelmackers S.A. est affiliée au système légal obligatoire belge de garantie des dépôts. Vous pouvez obtenir plus d'informations sur ce système de protection sur le site internet fondsdegarantie.belgium.be. En cas de faillite ou de graves problèmes de solvabilité de la Banque Nagelmackers S.A., l'épargne dépassant ce montant peut être perdue totalement ou partiellement (réduction de votre créance vis-à-vis de la banque) ou convertie en actions de capital de la banque (bail-in).

4.3. Risque d'inflation

La hausse des prix peut entraîner une perte de la valeur des montants versés initialement.

4.4. Risque de change

Si les montants placés à terme étaient initialement détenus en euro, une dévaluation du cours de change de la devise du compte à terme par rapport à l'euro entraînera une perte de la valeur en euro des montants initialement versés.

5. Informations pratiques

- ✓ En cas de plainte, vous pouvez vous adresser à la Banque Nagelmackers S.A., Service Plaintes, Rue Montoyer 14 - 1000 Bruxelles ou via plaintes@nagelmackers.be. Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez le Service de médiation des services financiers :
Ombudsfin asbl
North Gate II
Boulevard du Roi Albert II 8, bte 2
B-1000 Bruxelles
e-mail : ombudsman@ombudsfin.be
www.ombudsfin.be
- ✓ Cette fiche de promotion peut être modifiée. La dernière version est disponible sur nagelmackers.be ou dans toutes les agences de la Banque Nagelmackers S.A.
- ✓ Toute décision d'ouvrir le produit concerné doit être fondée sur un examen exhaustif du Règlement 'Compte à terme' qui est disponible gratuitement sur nagelmackers.be ou dans toutes les agences de la Banque Nagelmackers S.A.
- ✓ Il n'y a pas de document 'Informations clés pour l'épargnant' disponible pour le compte à terme.
- ✓ La Banque Nagelmackers S.A. est une société de droit belge.
- ✓ Le droit belge est d'application sur ce produit.